

2. Quels montants ont été payés à titre de subventions, ou en vertu de programmes d'aide, au cours de chaque année, de 1960 à 1968 inclusivement?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Le ministère des Affaires des anciens combat-

tants assure des subventions ou des programmes d'aide aux anciens combattants domiciliés au Canada.

2. Les montants versés dans le cadre de chacun de ces programmes, au cours de chaque année, de 1960 à 1968 sont les suivants:

Année financière	Pensions d'invalidité	Allocations aux anciens combattants, allocations de guerre pour les civils et Fonds de secours	Autres prestations et allocations	Services de traitement	Prêts consentis en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants	Total
1959-1960.....	130,949	59,938	8,661	48,652	24,600	272,800
1960-1961.....	131,858	61,382	8,436	49,796	36,972	288,444
1961-1962.....	155,992	77,876	8,295	47,625	32,804	322,592
1962-1963.....	154,090	84,611	7,431	44,003	39,040	329,175
1963-1964.....	152,281	86,262	6,901	46,115	42,131	333,690
1964-1965.....	165,353	96,222	8,674	47,402	37,257	354,908
1965-1966.....	170,485	104,863	8,813	49,582	47,423	381,166
1966-1967.....	180,252	108,699	8,168	54,251	79,900	431,270
1967-1968.....	189,249	104,046	7,725	58,434	98,471	457,925

LA REPRÉSENTATION DES INDIENS AUX COMMISSIONS SCOLAIRES

Question n° 2284—M. Yewchuk:

1. Quelle est la ligne de conduite du gouvernement fédéral en ce qui concerne la représentation des Indiens aux commissions scolaires locales dans les régions où les enfants indiens reçoivent un enseignement?

2. Dans quelle mesure applique-t-on cette ligne de conduite?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Le gouvernement fédéral encourage les gouvernements provinciaux à adopter des mesures législatives en vue de permettre la représentation des Indiens au sein des commissions scolaires locales. A cette fin, il y a eu, ces dernières années, des échanges de lettres entre notre ministère et les ministères provinciaux de l'Éducation, ainsi que des discussions entre des hauts fonctionnaires de ces ministères. En procédant de la sorte, le ministère agissait au nom et dans l'intérêt des Indiens. Ces derniers peuvent maintenant, par l'intermédiaire de leurs représentants, exercer des pressions politiques auprès des gouvernements provinciaux. Voici quelques-uns des résultats de cette activité intergouvernementale: 1. En Ontario, par suite de l'adoption d'une nouvelle loi, le ministre de l'Éducation peut maintenant nommer des Indiens au sein des commissions scolaires; 2. Au Nouveau-Brunswick, une loi semblable donne maintenant une même latitude au ministre de l'Éducation; 3. En Saskatchewan,

une nouvelle loi donne aux Indiens le statut d'électeurs, de sorte qu'ils peuvent être candidats aux postes d'administrateurs scolaires et voter pour l'élection des membres des commissions scolaires; 4. En Colombie-Britannique, une nouvelle loi donne aux Indiens le statut de contribuables, de sorte qu'ils ont maintenant le droit de vote.

De même, un projet de loi est actuellement à l'étude, à l'Assemblée législative du Manitoba, en vue de donner aux Indiens le statut d'électeurs. Le Parlement de l'Alberta était disposé à accepter, au cours de sa présente session, un projet de loi destiné à permettre la représentation des Indiens au sein des commissions scolaires, mais l'Association des Indiens de l'Alberta a demandé au gouvernement de cette province d'en remettre la présentation à plus tard, afin d'avoir le temps de l'examiner plus à fond.

2. Le rôle du gouvernement fédéral est purement consultatif, puisque l'éducation relève exclusivement des provinces, celles-ci étant chargées de l'adoption et de l'application des lois à ce sujet. Notre ministère continuera d'encourager les gouvernements provinciaux à adopter des mesures législatives permettant aux Indiens d'être élus au sein des commissions scolaires. Les Indiens se sont vivement intéressés à cette question, de sorte que, dans toutes les provinces où la loi le permet, il y a actuellement des représentants Indiens au sein des diverses commissions scolaires.